

PLACEMENT AVEC PROTECTION DU CAPITAL

INVESTA SAFE : COMBINAISON INTELLIGENTE DE PRÉVOYANCE ET D'UN PLACEMENT DE CAPITAL

Avec notre assurance-vie INVESTA Safe, vous effectuez un versement unique initial de 10 000 francs minimum à la souscription. Vous profitez alors d'une protection du capital intégrée, d'opportunités de rendement et d'un capital garanti au décès.

POURQUOI CETTE ASSURANCE-VIE EST-ELLE INTÉRESSANTE ?



PROTECTION DU CAPITAL

L'émetteur vous garantit une protection du capital de 109.8% à l'échéance, indépendamment de l'évolution de l'indice de référence.



PERSPECTIVES DE RENDEMENT

Grâce à votre capital investi, vous profitez à l'échéance d'éventuels bénéfices de cours de l'indice utilisé, le «SXI Switzerland Sustainability 25 Index CHF 3.5% Decrement», qui inclut 25 entreprises suisses ayant obtenu la note d'impact ESG Inrate la plus élevée.



CAPITAL-DÉCÈS

Grâce à la couverture décès intégrée, vous assurez la sécurité financière de vos survivants si quelque chose devait vous arriver. Vous pouvez par exemple désigner votre famille ou vos partenaires commerciaux comme bénéficiaires – le choix vous appartient.

Grâce au libre choix des bénéficiaires, le capital en cas de décès est versé directement aux bénéficiaires et ne tombe pas dans la succession.

VOS AVANTAGES

- ✓ Protection attrayante du capital associée à des opportunités de rendement
- ✓ Prise en charge du droit de timbre par Generali
- ✓ Privilèges fiscaux en cas de souscription avant le 66^e anniversaire
- ✓ Privilège succession et faillite
- ✓ Prestation garantie en cas de décès dès le premier jour
- ✓ Pas de questionnaire de santé jusqu'à CHF 300 000.–.

EXEMPLE PRATIQUE

VOTRE VERSEMENT	CAPITAL GARANTI EN CAS DE DÉCÈS	PROTECTION DU CAPITAL ACCORDÉE	ÉMETTEUR
CHF 100 000.–	CHF 107 701.–	CHF 109 800.–	Deutsche Bank AG

INFORMATIONS IMPORTANTES

Offre limitée: nous traitons les dossiers par ordre de réception de la proposition et de la prime unique.

Financement Prime unique d'au moins CHF 10 000.–

Durée du contrat 10 ans

Âge d'entrée 50-70 ans

Prêt et rachat Possibles tous les deux à tout moment

Clause bénéficiaire Libre choix des bénéficiaires

DÉLAI DE SOUSCRIPTION	DÉBUT DE L'ASSURANCE
Du 15 mars au 31 mai 2024	1 ^{er} juin 2024

CONTACT

Vous avez des questions ou souhaitez obtenir une offre sans engagement ? N'hésitez pas à contacter votre conseillère personnelle ou votre conseiller personnel, ou notre service clientèle au 0800 881 882.

Nous nous tenons à votre disposition.

Vous trouverez également des informations complémentaires sur notre site internet :

[generali.ch/protectionducapital](https://www.generali.ch/protectionducapital)

Informations légales et risque d'émetteur

Le présent document est fourni à titre informatif et publicitaire uniquement et ne constitue ni une offre, ni une proposition d'assurance, ni un service financier. Il ne remplace pas des conseils ou un examen fiscal et ne fait pas partie du contrat. Les conditions générales d'assurance (CGA) d'INVESTA Safe font foi. Les CGA priment si certaines informations figurant dans ce document y dérogent. Chaque placement de capital comporte des risques, en particulier des risques de fluctuation de valeur et de rendement. L'évolution antérieure de la valeur n'est pas un indicateur de l'évolution actuelle ou future de la valeur. Comme l'insolvabilité de l'émetteur est susceptible de compromettre la contre-valeur du certificat, la prestation en cas de vie de votre assurance-vie peut baisser, voire perdre toute sa valeur.